

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement  
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 115983 du 21 novembre 2011 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel sous-officier de réserve du commandement de la gendarmerie de Saint-Pierre et Miquelon**

NOR : IOCJ1126491S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 69632 du 4 juillet 2011 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2011;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 30 septembre 2011,

Décide :

Article unique

Le tableau d'avancement pour l'année 2011 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve :

Bec Jean-Marie	Nigend : 112 150
----------------	------------------

Fait le 21 novembre 2011.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la gendarmerie outre-mer,  
S. CAILLET*